



## SGAP OUEST

Patrick LIBOUBAN – Secrétaire Zonal OUEST- Tel : 06-99-87-12-34  
Sibylle PELTIER, Secrétaire Régionale Centre – Tel :06-87-28-02-82  
Laurent MOREAU, Secrétaire Régional Pays de la Loire  
Emmanuel MORIO, Secrétaire Régional Bretagne



**Siège National : 19, rue du Borrégo 75020 PARIS – [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com)**

*Le 14/11/2012, une délégation FPIP composée du Secrétaire Général Fédéral Adjoint Patrick LIBOUBAN, de la Secrétaire Régionale Centre Sibylle PELTIER, du Secrétaire Régional Pays de la Loire Laurent MOREAU et du Secrétaire Régional Bretagne Emmanuel MORIO était reçue par le **Préfet de SGAP de RENNES Mr Marcel RENOUF.***

### BILAN DE L'AUDIENCE DU 13/01/2012 :

- Concernant les travaux à la **CSP BOURGES (18)** : Pour le SGAP, tout a été effectué. Faisons part des observations de notre délégué local.

Le Préfet souhaiterait plus de réactivité du DDSP sur des travaux mal faits (glace sans teint à l'envers) et nous indique que les travaux restant sont du ressort de la DDSP. Transmettons à sa demande la liste des points cités à sa collaboratrice afin qu'elle suive le dossier.

- Les astreintes de **VANNES (56)** : rappelons que Le Tribunal Administratif a rendu une décision en 2010 sur l'illégalité de ces astreintes, *suite à une action engagée par la FPIP*. Néanmoins, en 2012, à VANNES, ces astreintes sont toujours en place. Un audit IGPN a eu lieu mais rien n'a changé.

Le Préfet nous répond que le problème des astreintes est national et que c'est du ressort de la DRCPN. Un courrier sera adressé par ses soins à ce sujet.

- Réduction d'échelon : une discussion technique sur l'application du décret 2010-888 a lieu entre le secrétaire Régional Pays de la Loire et Mr GICQUEL du SGAP sur la bonification de réduction d'échelon dont nous pouvons bénéficier dans certains cas.

### LE MEDIATEUR.

Interrogeons le Préfet sur la mise en place du Médiateur de la Police Nationale, à savoir s'il aura des déclinaisons au niveau des SGAPs.

Mr le Préfet nous informe que ce médiateur doit être désigné en Janvier 2013, mais qu'il ne peut nous en dire plus sur les modalités d'application puisque le Ministère est en attente du rapport LAUZE sur ce sujet.

### RESPECT DU FORMALISME DISCIPLINAIRE.

Interpellons le Préfet sur la procédure qui n'est pas respectée en matière disciplinaire par les Chefs de Service. En effet, un Chef de Service aurait fait état de sanctions prescrites dans son rapport de saisine alors que cela constitue une faute de procédure. Cette erreur étant due à la différence de contenu entre le D.I du service et celui du SGAP.

Le Préfet ne pense pas que cette faute de procédure justifie le recours puisque, si les sanctions s'effacent, les faits restent. Néanmoins, étant d'accord avec nous sur le respect du droit, un rappel aux Chefs de service sera fait sur le formalisme à suivre.

## **MASSE HABILLEMENT.**

Expliquons au Préfet les problèmes rencontrés par les collègues qui ne peuvent commander certains articles en fonction de l'Unité dans laquelle ils sont affectés. Exemple du roulement qui ne peut commander les gants coqués réservés aux sections spécialisés.

Le Préfet est surpris de ce système et confirme que ce n'est pas aux collègues d'acheter eux-mêmes du matériel d'équipement et adressera un courrier à la DRCPN pour que le système soit modifié.

## **FMU DREUX.**

Expliquons le problème d'effectifs de la FMU de DREUX(28) : un seul motard depuis plus d'un an alors que la CSP vient d'être dotée de 3 motos neuves, et, pourtant aucune sortie de stage malgré la volonté de notre Chef de Circonscription.

Le Préfet est conscient de l'importance du maintien de cette FMU, vu le nombre important de délits routiers relevés notamment par les motards CRS qu'il a envoyés récemment sur une mission ponctuelle et alerte immédiatement le Préfet du département pour qu'il se charge du dossier.

## **ADS DE BOURGES.**

Interpellons le Préfet sur le sort de nos deux collègues ADS de BOURGES, intervenants directs dans l'affaire tragique qui a coûté la vie à notre collègue Anne PAVAGEAU, et à qui notre ancien Président de la République avait promis une intégration en école.

Le Préfet est désolé de leur situation mais ne peut répondre de cette promesse. Il est sensible à leur sort mais n'a pas de pouvoir à ce niveau. Il fera part au Ministère de l'utilité de créer une règle (Loi) permettant l'intégration directe en école pour acte de bravoure dans ces cas exceptionnels .

## **PROMESSES D'AVANCEMENT DE CERTAINS PATRONS.**

Interpellé sur des promesses d'avancement que certains patrons font à des effectifs en contrepartie d'accepter tel ou tel poste, le Préfet est surpris par ces méthodes car ce sont des promesses impossibles à tenir et, relativement amusé par la crédulité des effectifs qui pourraient le croire !!

## **PORT DU MATRICULE.**

Interrogé sur ce dispositif, le Préfet nous confirme que le principe du port sur la tenue est validé mais que rien n'est encore décidé sur la mise en place et la façon dont cela sera fait. La FPIP y est formellement opposée et invite tous les policiers qui feront l'objet de dénonciations calomnieuses à déposer plainte.

## **Hôtel de Police du Mans**

Le dossier avance doucement en raison des contraintes budgétaires.



Sybille PELTIER, Bureau zonal Ouest  
19 novembre 2012